



Publicité de concerts par une association bénéficiaire

Par **Rita**, le **13/10/2010** à **20:49**

Bonjour,

Des artistes se regroupent autour d'une idée : faire chacun une représentation dont les bénéfices seront reversés à une même association loi 1901. Ils demandent à cette association de financer les affiches et prospectus, et un attaché de presse. L'association en a-t-elle le droit sans que cela soit assimilé à une publicité pour des concerts ? Cette association recevrait des dons personnels de chaque artiste, et réglerait une facture pour les affiches, et une facture pour l'attaché de presse. L'association serait elle assujettie à la TVA ? Les artistes doivent-ils être considérés comme des parrains ? Faudrait-il que l'association facture les artistes ?